

Claude Latta

**membre de la Société d'Histoire
de la Révolution de 1848
et des Révolutions du XIXe siècle**

**L'insurrection de juin 1849
à Lyon**

Barricades et insurgés

Village de Forez

1998

Le texte que nous publions ici est la « version longue », revue et augmentée, d'un article qui fait partie de l'ouvrage collectif *La France démocratique*, éditée en 1998 par les *Publications de la Sorbonne*, volume de *Mélanges* offert par ses disciples à Maurice Agulhon, professeur au Collège de France, à l'occasion de sa retraite. La limitation, en nombre de pages et de caractères, de l'étude que j'avais menée, m'avait obligé à d'importantes coupures et ne m'avait pas permis de donner tous les résultats de ma recherche.

Je publie ici ce texte dans sa version intégrale, dans le cadre de *Village de Forez*, sachant que l'histoire de Lyon a toujours été liée à celle de notre province et que ce texte intéressera aussi nos lecteurs. D'ailleurs, curieusement, le sergent Pierre Aubert, du 17^e Léger, qui se mutina et combattit avec les insurgés de la Croix-Rousse, était né à Montbrison d'une famille d'artisans. Il fut le seul inculpé à être condamné à mort par le conseil de guerre qui jugea les insurgés. Gracié, il est mort au bagne de Cayenne et son acte de décès a été transcrit sur les registres d'état-civil de Montbrison....

Cette étude, reprise dans une autre optique, élargie à l'étude des problèmes de la Savoie et utilisant de nouveaux documents, a aussi été utilisée dans une communication faite en septembre 1998 au colloque de Montpellier, organisé par l'Université Montpellier-III-Paul-Valéry à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la révolution de 1848. Cette communication portait sur *Les républicains lyonnais et la liberté italienne*. Elle sera publiée dans les Actes de ce colloque.

C.L.

Le 13 juin 1849, les Représentants de la « Montagne » appellent, à Paris, les démocrates à manifester contre l'expédition romaine. Le gouvernement français a, en effet, envoyé un corps expéditionnaire, commandé par le général Oudinot. Son intervention aboutit à l'écrasement de la République de Mazzini et Garibaldi et au rétablissement du pouvoir temporel du pape Pie IX. Ledru-Rollin, leader des députés « démocrates socialistes » de la Montagne, a dénoncé la violation de la constitution de 1848 qui interdisait que la République française employât ses armes « contre la liberté d'aucun peuple » et a demandé la mise en accusation de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république, et de ses ministres. Celle-ci ayant été repoussée, il a appelé les Parisiens à descendre dans la rue pour appuyer la protestation de la « Montagne ». Mais la manifestation, improvisée, est un échec. Les Représentants du peuple se replient au Conservatoire des Arts et Métiers. Ceux qui échappent à l'arrestation doivent s'exiler.

À Lyon, la réaction populaire fut d'une toute autre ampleur. Une fausse nouvelle annonça la mise en accusation du président de la République et la formation d'une Convention nationale. Alors, Lyon s'embrasa comme en 1831 et 1834. Il y eut une véritable bataille de rues, des barricades, des dizaines de morts et plus de 1300 arrestations. Entre la révolte parisienne de juin 1848 et les résistances au coup d'état du 2 décembre 1851, l'insurrection lyonnaise de 1849 apparaît comme singulière : pourquoi a-t-elle éclaté ? Comment s'est-elle déroulée ? Pourquoi a-t-elle eu cette ampleur ? Qui étaient ces insurgés de 1849 ? Comment la répression fut-elle conduite ?

Outre les documents qu'ont utilisés François Dutacq¹ et Mary-Lynn Stewart-MacDougall² deux séries documentaires nous permettent d'éclairer d'un jour nouveau les événements dramatiques de cette « troisième révolte des canuts » :

- Un registre, établi probablement en août 1849, recense minutieusement les 1355 insurgés arrêtés, en mentionnant leur état-civil, leur profession, leur adresse précise, mais aussi, et souvent de façon très détaillée, les causes et les circonstances de leur arrestation ainsi que la décision prise à leur égard (remise en liberté ou mise à l'instruction). Cette extraordinaire série nous a permis non seulement de dire qui étaient les insurgés mais aussi de préciser de nombreux épisodes de la lutte.
- Les dossiers des conseils de guerre qui ont jugé les insurgés de juin 1849 et qui sont conservés aux Archives Départementales du Rhône n'avaient jamais été vraiment utilisés. Ils nous apportent des renseignements importants et inédits sur le déroulement de l'insurrection et sur l'attitude des insurgés.

¹ Dutacq (François) : *L'insurrection lyonnaise du 15 juin 1849*, Revue de l'Université de Lyon, t. V, 1928, et Kleinclausz (Arthur) : *Histoire de Lyon*, t. III, : de 1814 à 1940 par F. Dutacq et A. Latreille, Lyon, P. Masson, 1952.

² Stewart-McDougall (Mary-Lynn) : *The artisan republic. Revolution, Reaction and Resistance in Lyon, 1848-1851*, Montréal, Mc Gill Queen's University Press, 1984.

Une situation politique explosive : vers l'insurrection

La force du « parti démocratique »

- En 1848, Lyon avait connu des troubles importants : entre février et juin, de nombreux incidents avaient mené la ville au bord de la guerre civile³. Mais l'affrontement n'eut finalement pas lieu entre les forces de l'ordre et les canuts frappés par la crise économique et fortement politisés. Il est vrai que Martin Bernard, commissaire du gouvernement provisoire, chercha constamment le compromis et eut l'obsession «de ne pas faire tirer sur le peuple»⁴. De leur côté, les Voraces⁵, « citoyens armés de la Croix-Rousse », qui constituaient la principale organisation ouvrière, firent preuve - au-delà de leurs déclarations enflammées - d'une grande maturité politique : dans un premier temps, ils avaient exercé un véritable « pouvoir ouvrier », contribuant même au maintien de l'ordre. Puis, après une période très agitée, ils acceptèrent de s'effacer et de s'engager dans la Garde nationale. Cependant leur organisation subsista plus ou moins ouvertement. Outre les Voraces, de nombreux clubs politiques, ainsi que les Carbonari et la Société des Droits de l'Homme continuaient à se réunir ; des associations coopératives et mutualistes s'étaient développées⁶.

- En juin 1848, Lyon était resté calme. Elle n'avait donc pas connu la répression sanglante qui avait, à Paris, décapité le mouvement ouvrier. Les ouvriers lyonnais restaient attachés à la République et leurs forces étaient intactes.

- En outre, les démocrates lyonnais disposaient d'une presse puissante et sou vent virulente : le Censeur était le journal le plus ancien et le plus modéré ; le Peuple Souverain avait l'audience la plus importante. Quant au *Républicain*, créé en février 1849, il eut rapidement une grande influence.

- Les démocrates socialistes préparèrent activement les élections législatives et se groupèrent dans un comité central électoral qui siégeait rue Stella et qui sut fédérer toutes les tendances des républicains.

Le « ci-devant duc de Transnonain »

La nomination du maréchal Bugeaud à la tête de l'armée des Alpes apparut comme une véritable provocation aux démocrates lyonnais. L'armée des Alpes, formée en mars 1848, était officiellement destinée à une intervention en Italie. En fait, elle était surtout chargée de contenir Lyon que Léon Faucher, le ministre de l'Intérieur, avait dénoncée comme une ville « dangereuse » à la tribune même de l'Assemblée. La personnalité de Bugeaud était

³ Latta (Claude) : *Le maintien de l'ordre à Lyon (février-juillet 1848)* dans : Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XXe siècle : *Maintien de l'ordre et police en France et en Europe*, Actes du colloque de 1983, Paris, Créaphis, 1987, p. 61-85 et Latta (Claude) : *Un républicain méconnu : Martin Bernard 1808-1883*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1980.

⁴ Latta, art. cit., p. 77.

⁵ Godart (Justin) : *Les Voraces. A Lyon en 1848*, Paris, P.U.F., 1948 et Latta (Claude) : *Les Voraces* dans *Dictionary of France from the 1815 Restoration to the Second Empire*, dirigé par Edgar Leon Newman, New York, Greenwood-Press, 1987, t. II, p. 1111-1112 ;

⁶ Reveil (E.) : *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon (1848-1850)*, Revue d'Histoire de Lyon, t. IV, 1905.

particulièrement contestée. Les républicains n'oubliaient pas qu'il avait été, à Paris, en 1834, le responsable du massacre de la rue Transnonain. En février 1848, Louis-Philippe lui avait confié la mission de rétablir l'ordre. Avec le retour au pouvoir des partisans de l'ordre, Bugeaud avait repris du service. Le 6 février 1849, il arriva à Lyon et les conservateurs lyonnais lui firent fête : « les entretiens chaleureux et multipliés du maréchal avec cette foule de visiteurs ranime l'énergie chez les bons citoyens et raffermir la discipline chez les militaires »⁷. Bugeaud ne faisait pas mystère de ses sentiments et dénonçait publiquement la « République rouge »⁸ et la « presse démagogique »⁹.

En riposte à ces provocations, le *Républicain* lança une pétition adressée aux membres de l'Assemblée. Elle demandait le rappel de Bugeaud occupé « à inspirer à la brave armée dont il a le commandement des sentiments de haine contre le peuple »¹⁰. Un soir, deux cents « blouses » allèrent chanter la Marseillaise sous les fenêtres du Maréchal, « ci-devant duc de Transnonain » (*Le Peuple Souverain*).

« Si nos généraux trahissent la Révolution... »

Le premier incident grave eut lieu dès le 19 février à propos de la statue de l'Homme du Peuple qui, à Perrache, symbolisait la Révolution de Février. Bugeaud supprima la sentinelle qui en avait la garde. Les Voraces prirent alors la faction. Le 19, une altercation eut lieu entre les Voraces et un officier appartenant au 9^e régiment de dragons caserné à proximité. Les dragons chargèrent les Voraces et un clubiste, nommé Bailly, fut tué.

Les attaques contre Bugeaud « dont le soleil d'Afrique a fondu la cervelle »¹¹ se multipliaient. Le Peuple Souverain et le Républicain orientaient de plus en plus leur propagande en direction des soldats : ils leur faisaient distribuer gratuitement des exemplaires de leurs journaux soldats et publiaient de nombreuses lettres de soutien adressées par des soldats et des officiers. Une rubrique « Armée des Alpes » dénonçait dans le Républicain les brimades dont les soldats démocrates étaient les victimes. Ils réclamaient pour eux de véritables droits civiques :

Le Républicain écrivait que « le soldat doit cesser d'être une machine de guerre pour devenir un citoyen » et que « l'armée ne doit pas servir à la répression des troubles intérieurs »¹². Et cette phrase qui sonnait comme une proclamation : « Si nos généraux trahissent la Révolution, alors comme en 1792, la révolution prendra les soldats pour en faire des officiers. Elle retrouvera ses Hoche et ses Marceau »¹³.

Les républicains avaient fini par se persuader que, s'ils descendaient dans la rue, les soldats feraient massivement cause commune avec eux.

⁷ *Annuaire du département du Rhône pour 1852* précédé d'une notice historique sur la ville de Lyon, Lyon, Mougins-Rusand, 1852, p. 159. Cet annuaire donne un récit détaillé des événements de 1848-1850.

⁸ Kleinclausz, op. cit., t. III, p. 159.

⁹ *Annuaire*, op. cit., p. 84.

¹⁰ Archives Départementales du Rhône (ADR), série R, , dossiers du 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire

¹¹ *Annuaire*, op. cit., p. 84.

¹² Archives Municipales de Lyon (AMR), I/2/40, événements de 1849, collection du journal *Le républicain*, n° du 13 mai 1849.

¹³ AML, I/2/40, *Le Républicain*, 22 mai 1849.

Victoire électorale

Les élections législatives approchaient. Le 1^{er} mai 1849, les candidats démocrates socialistes avaient été désignés par le comité central électoral. Leur candidature fut activement soutenue par le *Censeur*, le *Républicain* et le *Peuple Souverain*. Des banquets, selon une tradition républicaine qui avait fait ses preuves, avaient lieu, depuis plusieurs semaines, à Lyon mais aussi dans de nombreuses communes (Villefranche, Décines, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Charly). Une longue « Adresse aux paysans » fut publiée par le *Républicain*.

Les élections du 13 mai 1849 montrèrent la force des démocrates socialistes du Rhône puisque toute leur liste fut triomphalement élue. Cinq des onze représentants du Rhône étaient directement issus de la classe ouvrière : Esprit Doutre et Claude Pelletier étaient typographes, Louis Greppo, tisseur, Joseph Faure, ouvrier coutelier et Joseph Benoît, chef d'atelier. Benoît Fond était agriculteur et Sébastien Commissaire, sergent au 2^e régiment de chasseurs à pied. Ces deux élections avaient une forte charge symbolique : les paysans et les soldats étaient ainsi dotés de leurs propres représentants. Les autres élus - Morellet, Charnay, Mathieu (de la Drôme) et Benjamin Raspail - étaient avocats ou publicistes, catégories sociales qui fournissaient habituellement les cadres du mouvement républicain.

Sur le plan national, le parti de l'Ordre avait la majorité avec 500 députés environ ; les républicains modérés étaient écrasés (75 sièges). Le résultat électoral de la Montagne, inattendu (presque 200 sièges), provoqua l'inquiétude des conservateurs. Dans le Rhône, les conservateurs furent littéralement épouvantés et la Bourse connut une forte baisse.

La cause de la liberté italienne

- Le pape Pie IX fut chassé de Rome par le soulèvement du 15 novembre 1848. Dix jours plus tard, il parvint à se réfugier à Gaète, sur le territoire napolitain. A Rome un gouvernement insurrectionnel (le *triumvirat*) s'était constitué : Giuseppe Mazzini, qui en était membre, imposa rapidement son autorité. La République fut proclamée le 9 février 1849. L'événement eut un énorme retentissement : une république triomphait au moment où le mouvement révolutionnaire européen connaissait un reflux : la Révolution pouvait-elle trouver un nouvel essor ?

Le Républicain se fait aussitôt, à Lyon, l'écho enthousiaste de l'événement :

« La république démocratique vient d'être solennellement proclamée à Rome ! Le drapeau de la liberté flotte au sommet du Capitole ! Les cloches du Vatican célèbrent la victoire du peuple et l'anéantissement du pouvoir inquisitorial des successeurs de saint Pierre [...] Honneur à vous qui avez posé aux yeux de l'univers étonné, les premières pierres de la République Universelle ! »¹⁴

Le triomphe des républicains dans l'Italie centrale provoqua la reprise de la guerre nationale contre l'Autriche. Mais, Charles-Albert une fois battu à Novare, les Autrichiens étaient maîtres de l'Italie du Nord. On s'attendait à les voir marcher sur Rome.

Qu'allait faire la France ? la situation politique avait changé. En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte avait été élu président de la République. Reniant son propre passé de

¹⁴ A.M.L., I/2/40, *Le Républicain*, [22 ou 23] février 1849.

La République romaine et l'expédition française : Chronologie

1848 :

15 novembre : assassinat du comte Rossi, ministre de Pie IX.

24 novembre : le pape s'enfuit à Gaète et reçoit l'hospitalité du roi de Naples, Ferdinand II.

18 décembre : la chambre des députés demande la convocation d'une assemblée nationale. Constitution d'un triumvirat formé par le Romain Carlo Armellini, le Romagnol Aurelio Saffi et le Gênois Giuseppe Mazzini, arrivé à Rome après le déclenchement de la Révolution.

1849 :

5 février : réunion de l'assemblée constituante ;

9 février : proclamation de la république romaine.

12 mars : rupture de l'armistice d'août 1848 par le roi Charles-Albert de Piémont-Sardaigne. La guerre reprend avec les Autrichiens.

23 mars : défaite totale de l'armée piémontaise à Novare. Charles-Albert abdique.

21 avril : départ de Toulon des navires transportant le corps expéditionnaire français, commandé par le général Oudinot.

25 avril : arrivée des Français à Civita-Vecchia.

30 avril : premier engagement des troupes françaises qui sont battues par les républicains romains et doivent se replier. Envoi de renforts.

17 mai : arrivée à Rome de Ferdinand de Lesseps, diplomate chargé d'une mission de conciliation entre Pie IX et Mazzini. Conflit d'autorité entre Oudinot et Lesseps. Echec des tentatives de compromis.

23 mai : victoire, en France, aux élections législatives, de la majorité conservatrice, favorable au rétablissement du pouvoir temporel du pape.

29 mai : conclusion d'une trêve jusqu'au 4 juin entre Oudinot et les Républicains romains.

3 juin : rupture unilatérale et anticipée de la trêve par Oudinot qui lance ses 30 000 hommes contre Rome. Les troupes napolitaines attaquent Rome au sud. La république romaine est défendue par les volontaires garibaldiens.

Juin : siège de Rome. Bombardements de la ville par l'artillerie française.

30 juin : défaite des républicains romains à Villa del Vascello sur le Janicule.

3 juillet : entrée des troupes françaises dans Rome. Les combats continuent pendant quelques jours.

4 juillet : rétablissement du pouvoir pontifical.

12 juillet : fin de l'assemblée constituante romaine. Départ pour l'exil de Mazzini. Départ de Garibaldi et de ses volontaires pour une longue et héroïque retraite qui, par l'Apennin, les mène jusqu'en Vénétie. Mort d'Anita Garibaldi qui a accompagné son époux.

1850 :

12 avril : Pie IX rentre à Rome, escorté par les troupes françaises.

*carbonaro*¹⁵, il avait aussitôt assuré le pape de son attachement au pouvoir temporel de la papauté et le gouvernement décida l'envoi d'un corps expéditionnaire à Rome, commandé par le général Oudinot qui débarqua à Civitta-Vecchia le 24 avril 1849 : il avait théoriquement un double but : prévenir une intervention autrichienne et rétablir le pouvoir pontifical mais en le poussant à faire des réformes libérales. Mais la nouvelle assemblée législative française, élue en mai, était nettement plus conservatrice que l'assemblée constituante : la politique française en fut orientée vers une hostilité plus grande à la république romaine. Après un premier échec le 30 avril, Oudinot mit le siège devant Rome défendu par Garibaldi. Les combats s'engagèrent le 3 juin 1849 : ils devaient durer un mois.

- Revenons à Lyon alors qu'approchaient les élections législatives. *Le Républicain* publia la Déclaration de la *Montagne*, programme des démocrates-socialistes. Elle proclamait :

« Tout peuple qui aura besoin de nous, qui nous demandera du secours pour recouvrer sa souveraineté, doit compter sur notre appui matériel et moral, sur notre diplomatie et sur notre armée. [...] l'armée de la France est l'armée de la liberté [...] La France ne peut donc plus ni conquérir ni asservir ; elle ne peut non plus assister tranquillement, l'arme au pied, à ce triste spectacle d'esclaves qui se débattent encore dans les traités de 1815. Ses principes, ses promesses, son salut, son honneur l'engagent vers la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie [...] La république ne peut pas être complice des rois contre les peuples... »¹⁶

Dans le contexte des événements de Rome, ce texte prenait évidemment tout sa force. La presse républicaine lyonnaise, dans les jours qui suivent, donne des nouvelles quotidiennes de Rome, en se faisant d'ailleurs beaucoup d'illusions sur la force militaire de la république romaine et, après le débarquement d'Oudinot, sur les sentiments des soldats français, prêts selon le *Républicain* à « fraterniser » avec les soldats de la république de Mazzini.

Au même moment, les nouvelles d'Italie indignaient les démocrates lyonnais. *Le Républicain* écrivait le 11 mai 1849 :

« Louis Bonaparte ne peut plus être président de la République. Il a trompé l'Assemblée nationale ; il a violé la Constitution ; il a trahi la République. C'est lui qui a poignardé, par le sabre d'Oudinot, la Révolution. Nous nous demandions, ce matin, ce qu'il y aurait à faire dans le cas où il serait prouvé que cet homme, indigne du nom qu'il porte, agent salarié d'une coalition infâme [...] trahissait la République. Et dans le même temps où nous nous posions ainsi la question, un républicain [...] le citoyen Victor Considérant, représentant du Peuple, faisait la réponse : Il faut mettre en accusation Louis Bonaparte [...] La mise en accusation du président de la république entraîne de plein droit sa suspension. »¹⁷

Dès le 13 mai, le *Républicain* lança une pétition qui invitait l'Assemblée « à mettre en accusation le président de la République et ses ministres »¹⁸ : un mois avant que Ledru-Rollin n'en fasse la proposition.

C'est qu'à Lyon l'attention aux affaires de la péninsule et le sentiment de solidarité avec le peuple italien étaient très vifs : par sa position, la ville avait toujours eu des relations privilégiées avec l'Italie. La Savoie, alors piémontaise, était toute proche. En 1830 et en 1848,

¹⁵ Louis-Napoléon Bonaparte avait participé en 1831, dans les Romagnes, à l'insurrection dirigée contre le pouvoir pontifical. Son frère aîné, le prince Napoléon-Louis, était mort dans cette insurrection.

¹⁶ A.M.L., I/2/40, *Le Républicain*, 11 mai 1849.

¹⁷ A.M.L., I/2/40, *Le Républicain*, 11 mai 1849.

¹⁸ A.D.R., série R, dossiers du 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire.

des tentatives avaient eu lieu pour «libérer la Savoie». En mars 1848, les Savoyards de Lyon et les Voraces étaient partis pour Chambéry¹⁹ et avaient été maîtres de la ville pendant quelques heures avant d'en être finalement chassés par les paysans des environs auxquelles la réputation révolutionnaire des Voraces faisait horreur. La liste des insurgés arrêtés à Lyon en juin 1849 montre que certains d'entre eux avaient, un an auparavant, participé à l'expédition de Chambéry²⁰. En juin 1849, parmi les insurgés arrêtés à Lyon, on trouve 53 Savoyards et 14 autres Piémontais²¹.

¹⁹ Lovie (Jacques) : *une annexion manquée : l'expédition lyonnaise d'avril 1848 en Savoie*, Annales du centre d'Enseignement Supérieur de Chambéry, n° 7, 1969.

²⁰ Lovie (Jacques) : *Qui étaient les Voraces ?* Annales du centre d'Enseignement Supérieur de Chambéry, n° 3, 1965.

²¹ A.M.L., I/4/36.

Lyon insurgé (15 juin 1849)

Fausses nouvelles

Le 12 juin, un numéro spécial du *Censeur* annonça la fausse nouvelle - reprise d'un journal de Turin - d'un échec sanglant d'Oudinot devant Rome. Le préfet Tourangin démentit avec force. Le *Peuple Souverain* et le *Républicain* reprirent néanmoins l'information ; ils invitaient ouvertement le peuple à l'insurrection et les soldats à la désobéissance.

Le 14 juin, on ne connaissait pas encore à Lyon l'échec de la manifestation de Ledru-Rollin à Paris. En ville, des groupes se formaient, malgré la pluie, place des Terreaux, devant l'hôtel de ville, et place des Cordeliers, devant la Préfecture : on attendait des nouvelles.

Les autorités étaient inquiètes : les Voraces « se tenaient en permanence » à la Croix-Rousse. Le général Gémeau, qui commandait les troupes de Lyon, éloigna de la ville le 2^e Léger qui était peu sûr ; les soldats furent accompagnés par des « démocs-socs » qui chantaient la Marseillaise.

Vers 6 heures du soir, une délégation demanda à être reçue par le préfet. Les chefs de la démocratie lyonnaise étant dans la capitale - ils siégeaient sur les bancs de l'assemblée nouvellement élue - la délégation fut formée par les dirigeants des journaux républicains. Elle était conduite par Jules Juif, conseiller municipal de Lyon, avocat du *Peuple souverain* et du *Républicain*. La délégation comprenait Emile Faurès et Jules Peyssard, directeur et rédacteur du *Peuple Souverain*, Jean-Baptiste Guinand, rédacteur en chef du *Républicain*, un autre journaliste, Charles Villa, et deux clubistes, François-Marie Dubreuil, étudiant en médecine et Castel, tailleur d'habits²².

Me Juif demanda au préfet s'il avait des nouvelles de Paris. Le préfet Tourangin répondit qu'il n'était pas tenu de publier les télégrammes qu'il recevait mais ajouta : « je veux bien vous dire que, aujourd'hui, je n'ai reçu aucune dépêche »²³. Les journalistes insistèrent, objectant qu'ils savaient que « le télégraphe avait fonctionné toute la journée ». Le préfet répéta qu'il n'avait pas reçu de dépêches ; « Je n'ai pas d'autres explications à vous donner ». Dutacq pensait que le préfet possédait bien, en fait, les nouvelles de Paris²⁴. C'est plus que probable. Faut-il y voir une volonté de laisser une insurrection se développer pour pouvoir ensuite l'écraser ? Nous ne le savons pas.

La délégation se retira. Juif déclara avoir dit au préfet ; « Monsieur le préfet, nous avons fait notre devoir, puissiez vous avoir fait le vôtre ». Tourangin prétendit avoir compris : « Nous savons ce qui nous reste à faire »²⁵.

Deux heures plus tard paraissait un texte édité par le *Républicain* dont nous avons retrouvé un exemplaire dans un dossier du conseil de guerre :

²² A.D.R., série R, dossiers du 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire, *Notes importantes* par le juge d'instruction Mercier.

²³ Dutacq, art. cit.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

n° 2

Supplément du **REPUBLICAIN.**

Lyon, le 15 juin 1849.

Nous donnons comme positives les nouvelles télégraphiques suivantes, jusqu'à présent cachées au public :

Paris, le 14 juin.

La Montagne s'est constituée en Convention nationale.

Le Peuple de Paris répond à l'appel de nos représentants.

L'arrestation du président de la République et de ses ministres est DECRÉTÉE.

Le Gérant, BUREL.

LYON. — IMPRIMERIE DE RODANET ET COMP^e, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 5.

Supplément du *Républicain* distribué à Lyon :
La fausse nouvelle du 15 juin 1849
(A.D. du Rhône)

« Supplément du Républicain, Lyon, le 15 juin 1849,

Nous donnons comme positives les nouvelles télégraphiques suivantes, jusqu'à présent cachées au public :

Paris, le 14 juin. La Montagne s'est constituée en Convention nationale. Le peuple de Paris répond à l'appel de nos Représentants. L'arrestation du président de la République et de ses ministres est décrétée »²⁶.

C'est la fameuse « fausse dépêche » qui mit le feu aux poudres. Par qui avait-elle été rédigée ? pourquoi ? dans quels buts ? La question est d'autant plus importante que l'on a parlé, là encore, de provocation policière. Les rapports ultérieurs du juge d'instruction Mercier qui recoupe les témoignages des membres de la délégation nous permettent d'approcher la vérité :

- L'opinion générale des insurgés attribua l'invention de la dépêche à J.B. Grinand « parce qu'il avait précédemment donné à croire qu'il recevait, par l'infidélité des employés, les dépêches de la préfecture »²⁷.

- En fait, la fausse dépêche avait été rédigée par un Vorace, Jean-Pierre Déchaut. Celui-ci, sous le pseudonyme de Frère Platon rédigeait, pour le Républicain et le Peuple Souverain, des billets ironiques et virulents. Teneur de livres, il était, depuis peu, comptable de l'association fraternelle des travailleurs-unis de la Croix-Rousse, société coopérative fondée en janvier 1849²⁸. Dans la journée, il s'était rendu deux fois à la Croix-Rousse à la société des Voraces qui tenait son assemblée dans le cabaret de la veuve Maréchal²⁹. On peut penser que c'est là que fut prise la décision de «forcer le destin» : le silence du préfet ne signifiait-il pas, comme celui de Martin Bernard en 1848, que l'insurrection avait été déclenchée à Paris ?

- Jean-Pierre Déchaut porta lui-même la dépêche³⁰ à l'imprimeur Jean-Baptiste Rodanet «en réclamant toute célérité dans l'impression»³¹. Lorsque le texte fut imprimé, Jules Peyssard le lut sur la place de la préfecture «au milieu des groupes» qui attendaient des nouvelles et des consignes³². « Il [Peyssard] a crié : aux armes ! et a entraîné une partie des groupes qui encombraient la place. Il a renouvelé la proclamation le long des rues en se rendant aux Terreaux. Il en convient »³³.

- Les démocrates lyonnais ont cru - sans en avoir les preuves - que l'insurrection avait commencé à Paris. L'initiative de Jean-Pierre Déchaut qui venait d'un militant particulièrement exalté, était irresponsable et ses conséquences furent criminelles³⁴. Mais l'historien se pose surtout cette question : pourquoi Jean-Pierre Déchaut a-t-il été cru par ses amis ? pourquoi le Républicain a-t-il été cru par les démocrates lyonnais ? Ils étaient prêts

²⁶ A.D.R., série R, dossiers du 2e conseil de guerre de la 6^e division militaire.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid. et notice Déchaut dans Maïtron (Jean) : *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier français*, tome II, Paris, Editions ouvrières, 1965.

²⁹ A.D.R., série R, dossiers cit. note Déchaut par le juge Mercier.

³⁰ Ibid., notes Déchaut et Rodanet.

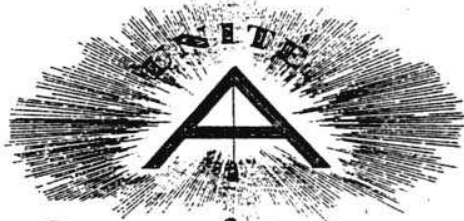
³¹ Ibid.

³² Ibid., note Peyssard.

³³ Ibid.

³⁴ Déchaut fut d'abord exilé en Suisse. Il rentra à Lyon, probablement après l'amnistie de 1859. Il « vit du salaire de sa femme » et exerce épisodiquement différents métiers « tantôt musicien de café-concert, tantôt géomètre, tantôt commis-voyageur » (Dutacq, art. cit) cit., p ; 389.). L'ancien militant républicain, engagé dans les associations mutualistes et coopératives, manifeste une instabilité et un abandon de ses engagements passés qui a peut-être des raisons psychologiques : un épisode comme celui de la « fausse dépêche » devait lui être souvent reproché et le conduire à des retours douloureux sur lui-même.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.



Comité Electoral
Démocratique et Social.

Citoyen

Vous êtes invité à vous rendre

Rue Stella 5, à la

Assemblée chargée de passer à toutes les mesures d'urgence et
séances ~~successives~~ qui aura lieu

Dimanche 27^e à 5 heures du soir

Lyon, le 25 mai 1849

Salut et Fraternité.

Le Président

Le Secrétaire

Cit. Morel.

Une convocation au comité républicain de la rue Stella à Lyon
(A.D. du Rhône)

croire, parce qu'ils voulaient se battre. Ils ont alors décidé de déclencher l'insurrection aussi à Lyon. Le soir même, le texte de la fausse dépêche fut distribué dans tout Lyon.

Aux armes !

Les nouvelles se répandirent comme une traînée de poudre. Des canuts descendirent de la Croix-Rousse en criant : « Aux armes ! Vive la République démocratique et sociale ! Vive la Montagne ! »³⁵. Mais il y avait de forts détachements de troupe aux abords de l'hôtel de ville, ce qui retarda provisoirement le déclenchement l'émeute.

Un groupe de manifestants, dirigé par un tisseur, Combes, se rendit, à 11 heures et demie du soir à l'École vétérinaire, située sur le quai de la Saône, près du pont de Serin. Le directeur Félix Lecoq, dut se lever et, finalement, vers mi nuit, accepta de faire ouvrir les portes de l'École : « 90 élèves environ sont sortis. Ils ont été mis en tête de la colonne et conduits aux Terreaux et à la Croix-Rousse »³⁶. A leur tête, se trouvaient les élèves Lhomme - qui était en relations avec le *Peuple Souverain* -, Crouzier, Pascal et Feuillade. Une grande partie des élèves rentra dans la nuit ; ceux qui les accompagnaient promirent de venir les chercher au matin. Quant aux « meneurs », ils restèrent en ville et remontèrent à la Croix-Rousse, le matin, en prenant... l'omnibus !³⁷

Dans la soirée et la nuit, à la Croix-Rousse, les Voraces et les clubistes étaient réunis dans différents cabarets : le cabaret de la veuve Maréchal, déjà cité, le cabaret de Molinier, dit Bien-Gai, « où l'ordre du jour a été affiché », le Café Parisien, tenu par Audibert, le Café de la Démocratie, tenu par Travers, le café du Gymnase, le café Armand, le café Fleury, le cabaret de Rivollet, le café Henry. Nous les énumérons car le Registre des insurgés arrêtés en 1849 nous permet d'en établir la géographie : ils étaient tous sur la grande place de la Croix-Rousse ou à proximité³⁸. Leurs patrons étaient presque tous des clubistes. Là, se prépara l'insurrection.

Au même moment, les journalistes, les membres de la délégation reçus par le préfet, les membres du comité central électoral de la rue Stella se réunirent à l'École de médecine, rue de la Barre³⁹. François Dubreuil, interne à l'hôtel-Dieu, se fit ouvrir l'amphithéâtre. On y discuta toute la nuit. Il y avait là Juif, Faurès, Peyssard, Guinand, Villa, Dubreuil, Castel, déjà cités ; ils furent rejoints par Auguste Ribal, instituteur à la Guillotière et Hilarion Clasis, ancien membre de la municipalité provisoire de février 1848. Ce n'étaient qu'allées et venues. Des émissaires partirent dans les quartiers et dans les autres communes du Rhône pour donner les ordres de soulèvement.

Il y eut donc deux centres de décision : les clubs de la Croix-Rousse et la réunion de l'École de médecine. Ce fut l'une des faiblesses de l'insurrection.

A la Croix-Rousse

Le 15 juin au matin, l'insurrection éclata à la Croix-Rousse. Dès l'aube, des rassemblements se formaient sur la grande place. Le mot d'ordre était de se rendre à la Croix-Rousse : en

³⁵ Kleinclausz, op. cit.

³⁶ A.D.R., série R, dossiers cit., témoignage de Félix Lecoq, 2 juillet 1849.

³⁷ Ibid.

³⁸ A.M.L., I/4/36.

³⁹ L'école de Médecine était rattachée à l'hôtel-Dieu dont l'une des façades donne sur la rue de la Barre.

effet, lorsqu'on analyse les données du Répertoire des insurgés arrêtés, on constate que beaucoup d'insurgés, arrêtés à la Croix-Rousse habitent d'autres quartiers de Lyon et sont montés dès le matin sur le « Plateau ». Il s'agit donc à la fois d'une insurrection de la Croix-Rousse et à la Croix-Rousse. La « colline du Travail » (Michelet) est le pôle de rassemblement et aussi le lieu d'où partent les groupes chargés d'intervenir dans d'autres secteurs :

- Un groupe fut envoyé à Saint-Rambert-l'Île-Barbe où le 2^e Léger avait été éloigné la veille. Vallier, conseiller général de Rhône, « ceint d'une écharpe rouge », prit la tête de la troupe pour tenter de rallier le régiment à l'insurrection⁴⁰. Ce fut un échec : en effet, le colonel du 2^e Léger l'avait mis en route et avait réussi à étouffer plusieurs actes d'insubordination.

- Un deuxième groupe, le plus important, fut envoyé à l'École vétérinaire : épisode capital, dont nous parlons plus loin.

- Un troisième groupe, dirigé par André Radelinski, un réfugié politique, médecin polonais, fut envoyé à Marcy⁴¹ pour tenter - en vain - de détruire le télégraphe qui assurait les liaisons avec la capitale.

La Croix-Rousse se hérissa de barricades ; elle est le bastion de l'insurrection, le lieu où elle a choisi de combattre et aussi son refuge éventuel.

- A partir de 9 h. du matin⁴², des barricades sont rapidement élevées autour de la grande place et ferment les rues qui lui donnent accès : grande rue de la Croix-Rousse, cours du Mail, Grande Côte - qui monte de Lyon. Une autre s'élève face à la caserne des Bernardines où le général Duchaussoy s'est retranché.

- D'autres barricades sont destinées à protéger le bastion central et à ralentir la progression des troupes : au nord, barricades de la montée de la Boucle, de la grande rue, de la rue du Mail, de la grande et de la petite rue de Cuire, de la rue du Pavillon, de la rue de la Terrasse, de la rue du Chapeau Rouge, de la montée Rey ; au sud, barricades de la rue Masson, de la rue Neyret, de la rue Imbert-Colomès, de la Côte Saint-Sébastien⁴³. Des heurts violents eurent lieu à l'église Saint-Polycarpe, située sur les « pentes » et où les insurgés voulaient sonner le tocsin. plusieurs insurgés furent arrêtés mais d'autres réussirent à établir une barricade.

A l'École vétérinaire

Un groupe de 300 à 400 insurgés descendit donc du plateau vers l'École vétérinaire. Celle-ci, depuis les événements de la nuit, était protégée par 150 soldats du 17^e Léger, sous les ordres du capitaine Martel. Les insurgés exigèrent qu'on laissât les élèves se joindre à eux. Devant le refus qui leur était opposé, ils franchirent les grilles, les ouvrirent de l'intérieur et désarmèrent le piquet de garde. Le capitaine Martel, non sans résistance, rendit son épée⁴⁴.

Les témoignages des soldats insistent tous sur l'effet de surprise, le nombre important des assaillants et la mauvaise organisation de la défense de l'École. Même s'il faut tenir compte

⁴⁰ A.D.R., série R, dossiers cit., dossier Vallier.

⁴¹ Marcy (Rhône) est situé près d'Anse et de Villefranche, au nord de Lyon.

⁴² A.M.L., I/4/36, renseignements sur Claude Davoine, tailleur, insurgé libéré.

⁴³ L'emplacement des barricades a été déterminé selon les fiches faites à partir de A.M.L., I/4/36.

⁴⁴ Le capitaine Martel, qui avait retrouvé son régiment, fut tué dans l'assaut donné à la Croix-Rousse par les troupes du général Magnan. Cf. Dutacq, art. cit.

de la nécessité pour des soldats menacés du conseil de guerre de se disculper, les témoignages concordent : « J'étais dans ma chambre, je n'ai pas eu le temps de charger mes cartouches » (soldat Charles Ory) ; « J'ai été désarmé par dix hommes » (soldat Guillaume Niot) ; « le capitaine n'a pas donné l'ordre de charger » (sergent Jacques Moriat) ; « le capitaine a commandé les armes trop tard. Ils ont forcé la porte et ont sauté par dessus la grille...Les élèves sont descendus volontairement lorsque nous avons été désarmés » (soldat Jean Chauvet)⁴⁵.

Incontestablement, il y a eu du flottement dans le commandement et la troupe. La protection de l'Ecole était mal organisée : n'oublions pas que les insurgés avaient, quelques heures auparavant annoncé qu'ils reviendraient.

L'arrivée des insurgés et l'escalade des grilles donnaient aux soldats le temps de réagir. En fait, beaucoup sympathisaient avec les insurgés : « j'avais des camarades qui disaient : nous n'obéirons pas » (soldat François Beyle)⁴⁶.

Les soldats ont été désarmés. Tous n'ont pas la même attitude : certains, dans la confusion, s'échappent et gagnent les forts de la rive droite de la Saône. Les autres sont emmenés, de gré ou de force, à la Croix-Rousse ; ceux qui ne veulent pas s'engager dans l'insurrection sont enfermés dans des appartements de la Croix-Rousse. D'autres ont « mis la crosse en l'air » et ont rallié l'insurrection lors des événements de l'Ecole vétérinaire.

Sur ces épisodes, nous avons de nombreux témoignages car les insurgés arrêtés ont été systématiquement interrogés sur le comportement des élèves et des soldats. Ces témoignages sont transcrits par les policiers qui ont procédé aux interrogatoires et qui parlent des insurgés en employant la 3^e personne : « Il a vu passer les élèves avec un drapeau rouge » (Dominique Roussel, fruitier). « Il s'est trouvé par curiosité (sic) dans le rassemblement. Les élèves et les soldats du 17^e Léger y étaient sans paraître contraints » (Irénee Raymond, veloutier). « Il y avait un drapeau rouge, les élèves étaient en tête » (P. Simon, tisseur). « Un individu très grand portait un drapeau rouge. Les soldats marchaient aussi volontairement » (François Laramas, instituteur)⁴⁷.

C'est une troupe de 500 insurgés au moins qui remonte à la Croix-Rousse : canuts, soldats et élèves mêlés. Ils sont acclamés car leur jonction symbolise l'espoir d'une union des insurgés avec la troupe et la jeunesse des écoles.

Parmi ces insurgés, on peut repérer quelques personnalités qui semblent s'imposer à la foule des insurgés : Pierre Berthet, qui portait le drapeau rouge ; Michel Berthet, un « artiste » de 55 ans qui brandissait un sabre d'officier ; Pierre Koskou, ouvrier en soie ; Combes, qui était la veille à l'Ecole vétérinaire et qui dirigea l'assaut du poste de la mairie ; Pierre Lhomme, élève de l'Ecole vétérinaire ; Vallier, revenu de l'Ile-Barbe ; Adolphe Berthault, qui avait désarmé les soldats du 17^e Léger : noms et silhouettes d'insurgés qui émergent de l'anonymat.

Images de l'insurrection à la Croix-Rousse...

Après le retour du groupe de l'Ecole vétérinaire et la construction des premières barricades, les insurgés se rendirent maîtres du Plateau et d'une partie des « pentes ». Vers 10 heures et demie, l'assaut était donné au poste de la maison d'arrêt, dans un grand bruit de fenêtres cassées⁴⁸. La caserne de gendarmerie était pillée et les insurgés s'emparaient des armes. La

⁴⁵ A.M.L., I/4/36.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Dutacq, art. cit., p ; 390.

mairie était occupée par un groupe dirigé par Combes et Bourrat qui installèrent un comité révolutionnaire formé de dix membres, dont quelques élèves de l'Ecole⁴⁹. Témoignage de l'insurgé Dominique Depassio, ouvrier boulanger de 18 ans : « il a vu Bourrat faisant des écrits et qui formait un conseil de guerre. Il y avait quatre élèves et d'autres personnes dont il ne connaît pas le nom. On faisait des affiches pour recommander de ne pas faire feu »⁵⁰.

Le comité révolutionnaire de la Croix Rousse fut le véritable « gouvernement » de l'insurrection. On constate, en effet, que les hommes de la Croix-Rousse prennent définitivement le pas sur ceux de la réunion de l'Ecole de médecine. Ceux-ci, cependant, sont encore présents. Emile Faurès « a parcouru la rue centrale en criant aux armes » et a participé à l'assaut d'un convoi sur le quai de la Baleine⁵¹. Quant à Jean-Pierre Déchaut, l'auteur de la « fausse dépêche », il était à l'Ecole vétérinaire et il prit part à la défense de la barricade de la grande rue de la Croix-Rousse⁵².

Un épisode dramatique eut lieu rue Dumont d'Urville : un indicateur de la Sûreté, nommé Sirand fut reconnu, poursuivi rue de Cuire, traîné rue Dumont d'Urville où il fut assommé à coups de crosse et achevé d'une balle dans la tête⁵³. Dans une insurrection, la violence s'exerce sans retenue lorsqu'on découvre un mouchard. Le mouvement ouvrier, au XIXe siècle, a eu la hantise presque maniaque des espions et des provocations policières.

...et dans les autres quartiers de Lyon

Cependant, l'insurrection ne fut pas seulement celle de la Croix-Rousse. Des mouvements ont eu lieu dans plusieurs quartiers de Lyon :

- Plusieurs manifestants furent arrêtés place des Cordeliers, près de la préfecture.
- A la Guillotière, la municipalité était favorable au mouvement. Elle laissa battre le rappel⁵⁴. Une troupe d'insurgés se rassembla devant l'église Saint-Louis pour y sonner le tocsin. La gendarmerie fut désarmée. De nombreux habitants de la Guillotière montèrent ensuite à la Croix-Rousse.
- Aux Brotteaux, une bande d'insurgés parcourait le quartier en appelant aux armes et tenta, en vain, de piller la gendarmerie des Brotteaux.
- A Fourvière, des agents furent attaqués : Nicolas Kofmann, tisseur de la Croix-Rousse « a figuré dans l'attaque contre les agents de Fourvière »⁵⁵.
- Sur la place des Terreaux, face à l'hôtel de ville, mais aussi sur les places voisines de la Comédie et des Carmes, une foule immense se rassemblait, affluant des rues qui descendent des « pentes » : foule exaltée, bruyante, agglutinée devant les affiches - et les déchirant lorsqu'elles étaient celles de l'autorité. Les manifestants « refusaient de se retirer » (c'est un des principaux motifs d'arrestation). Un épisode violent : une jeune couturière de 26 ans,

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ A.M.L., I/4/36, renseignements sur Dominique Depasio, insurgé arrêté.

⁵¹ A.D.R., dossiers cit., notes du juge Mercier.

⁵² Ibid.

⁵³ Dutacq, art. cit.

⁵⁴ A.M.L., I/4/36, renseignements sur Jean Berger, tisseur à la Guillotière, insurgé arrêté.

⁵⁵ Ibid., renseignements sur Nicolas Kofman, insurgé arrêté.

Françoise Tudès, fut arrêtée alors qu'elle portait une hache ; les rapports la désignent sous le nom de « la femme à la hache »⁵⁶. Cette « Jeanne Hachette » républicaine fut la seule femme traduite devant le conseil de guerre qui la condamna à cinq ans de prison⁵⁷.

Dans les villes et les villages de la région lyonnaise

Dans la nuit du 14 au 15, des émissaires avaient porté des ordres d'insurrection dans les villes et les villages de la région. De ces villages, des républicains sont venus combattre à Lyon. Donnons seulement trois exemples : Claude Rey, tisseur à Saint-Genis-Laval, Joseph Pellet, charpentier à Miribel, Jean-Pierre Pelosse, tonnelier à Belleville-sur-Saône se battent à Lyon où ils sont arrêtés à la Croix-Rousse⁵⁸.

Les principaux mouvements eurent lieu à Vienne où des barricades furent édifiées pour fermer la route de Lyon et le pont du Rhône. Mais elles furent abandonnées sans combat à la troupe lorsque celle-ci s'avança. Il y eut aussi des mouvements - rassemblements, « cris séditeux » - à Givors, Montluel, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Charly, Charnay. Dans deux cas, à Rive-de-Gier et à Chazay d'Azergues, il y eut des rassemblements importants d'insurgés. Ils se mirent en route pour Lyon puis rebroussèrent chemin lorsqu'ils apprirent que l'armée triomphait.

Les gendarmeries et l'armée avaient été mises en alerte : 160 personnes, au total, furent arrêtées dans 40 communes du Rhône⁵⁹. On arrêta, en particulier, 20 personnes à Villefranche où il y avait un groupe important de « démocs-socs ». Ces mesures, souvent préventives, suffirent à maintenir ou à rétablir l'ordre.

L'offensive et la victoire de l'armée à la Croix-Rousse

Le général Gémeau et le général Magnan, qui avait succédé à Bugeaud⁶⁰, appliquèrent le plan que ce dernier avait élaboré :

- Les troupes de l'armée des Alpes furent immédiatement appelées à se rapprocher de Lyon.
- Les soldats de la garnison de Lyon se rassemblèrent près de l'Ecole vétérinaire. Magnan disposait là du 19^e et du 49^e de ligne, du 17^e Léger, d'une batterie d'artillerie et d'un escadron de guides (cavalerie). L'objectif fixé à ces troupes était d'enlever, par une attaque frontale, le « bastion » de la place de la Croix-Rousse.
- Les troupes stationnées à Caluire et au fort de Montessuy, qui disposaient aussi de canons, devaient se diriger vers la Croix-Rousse pour une attaque à revers par le nord.

Le 17^e Léger prit la tête de la colonne qui gravit les « S » (les rampes qui montent de la Saône vers le Plateau). Il s'avança ensuite par le cours du Mail vers la grande place de la Croix-Rousse et se lança à l'assaut des barricades derrière lesquelles étaient retranchés, au total, 600 à 700 combattants. L'artillerie appuyait la marche des fantassins. Les soldats du fort et de la

⁵⁶ A.M.L., I/4/36.

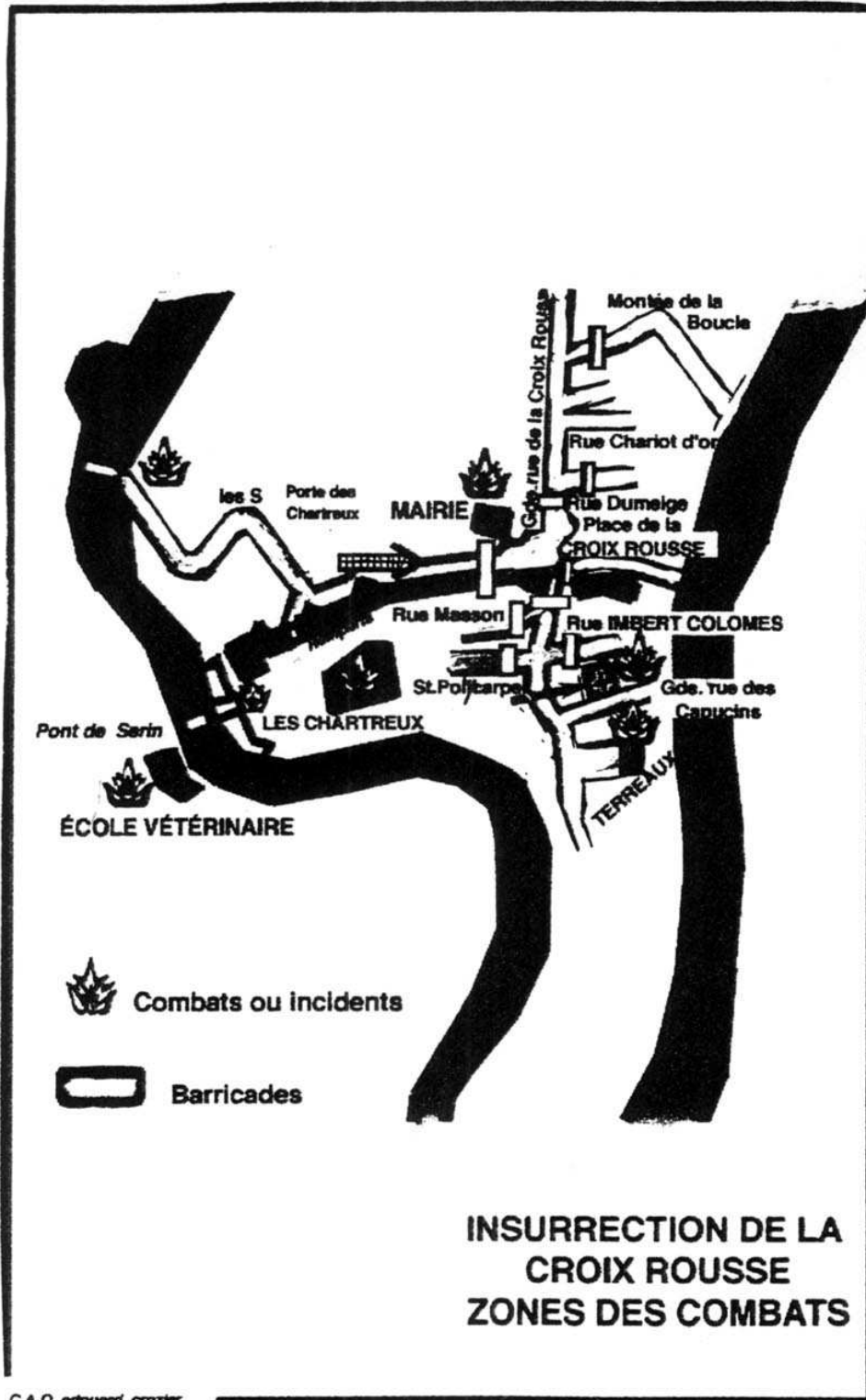
⁵⁷ A.D.R. dossiers cit.

⁵⁸ A.M.L., I/4/36, renseignements sur Joseph Pellet, Claude Rey et J.P. Pelosse.

⁵⁹ Décomptes faits d'après A.M.L., I/4/36.

⁶⁰ Bugeaud avait été élu à l'Assemblée législative par le département de la Charente-Inférieure. Il mourut peu de temps après du choléra.

L'insurrection de juin 1849 à Lyon
Barricades et insurgés



casernes des Bernardines prenaient sous leur feu les insurgés à revers. Selon les rapports de Magnan, le combat fit rage jusque vers 4 heures de l'après-midi.

Au nord, les soldats avançaient dans la grande rue de la Croix-Rousse et dans la rue du Mail qui lui est parallèle. Deux compagnies de sapeurs les précédaient, passant d'une maison à l'autre. Les insurgés, pressés par les hommes du 17^e Léger, durent abandonner le bastion central et refluèrent dans la grande rue et les rues voisines. Les soldats du 19^e de ligne suivaient, avec comme mission d'exploiter le succès obtenu ; ils investissaient les immeubles, opérant de nombreuses arrestations. Tous les habitants de la maison de la Terrasse et de la maison du Gymnase, d'où l'on avait tiré sur la troupe, furent arrêtés⁶¹. D'autres insurgés s'étaient réfugiés dans les cafés ou les cabarets, véritables souricières où il était facile de les cueillir.

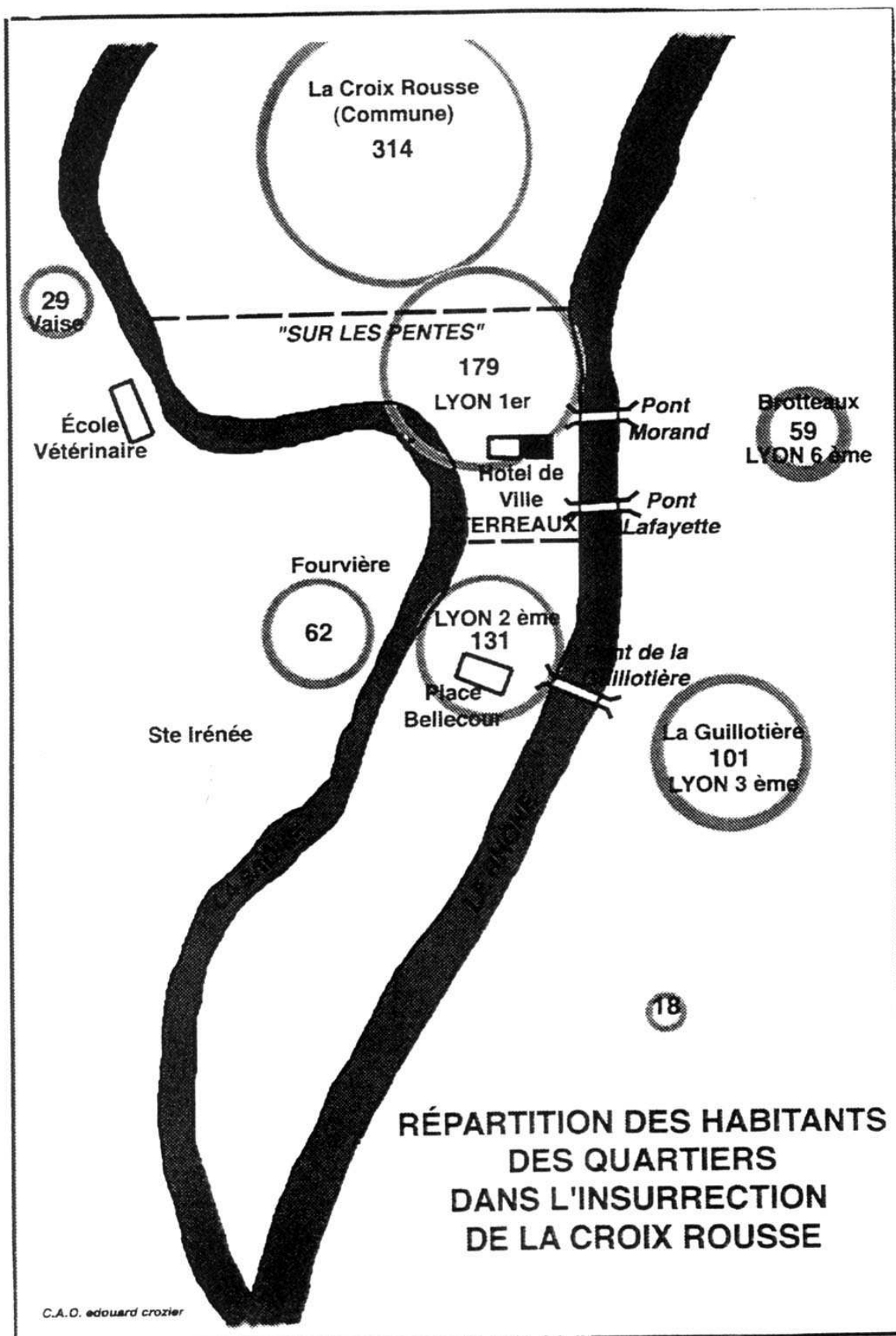
Beaucoup d'insurgés essayèrent de gagner la campagne. Ils se heurtèrent aux troupes venues de Montessuy et de Caluire. Ils refluèrent sur le Mail et « sur les tapis » (zones gazonnées situées devant les fortifications de la Croix-Rousse) où beaucoup furent arrêtés. D'autres descendirent vers la Saône par les « S » : les guides postés sous le fort Saint-Jean les arrêtaient les uns après les autres⁶².

Vers 7 heures du soir, les troupes du général Magnan parcoururent la Croix-Rousse pour arrêter les vaincus en fuite et détruire ce qui restait des barricades. La grande place offrait l'aspect d'un champ de bataille avec ses maisons éventrées par l'artillerie et sa chaussée jonchée de débris. C'était aussi l'heure du bilan : l'armée avait 31 morts et 40 blessés. Des soldats du 17^e Léger passés à l'insurrection furent fusillés sans jugement. Les insurgés avaient 26 morts et 31 blessés⁶³. L'état de siège est proclamé ; les perquisitions et les arrestations se multiplièrent. Les journaux républicains furent suspendus. Les soldats de l'armée des Alpes entraient à Lyon. L'ordre régnait à la Croix-Rousse.

⁶¹ A.M.L., I/4/36.

⁶² Dutacq, art. cit., et Kleinclausz, op ; cit.

⁶³ Dutacq, art. cit.



Prisonniers et condamnés : sociologie d'une insurrection

De l'hôtel de ville au fort de la Vitriolerie

Au total, 1355 personnes furent arrêtées : 1195 à Lyon et 160 dans les autres communes du département. A Lyon, les insurgés et les suspects arrêtés furent d'abord conduits, comme en 1834, dans les caves de l'hôtel de ville. Un premier tri fut effectué : la plupart des « sans domicile » - vagabonds, chiffonniers, crieurs de journaux - furent remis à la gendarmerie. Mais il restait plus d'un millier de personnes que rejoignaient d'ailleurs progressivement ceux qui avaient été arrêtés dans les autres communes. Il était impossible de retenir cette masse de prisonniers à l'hôtel de ville. On décida de les transférer au fort de la Vitriolerie, situé au sud de Lyon, sur la rive gauche du Rhône. Nous avons le témoignage contemporain de l'historien J.B. Monfalcon :

« On les transféra dans le fort de la Vitriolerie, avec un appareil imposant. Les prisonniers marchaient par quatre de front, précédés et suivis par un détachement de hussards, le sabre au poing, et par un détachement d'infanterie ; des soldats et des cavaliers marchaient de chaque côté en faisant la haie. Cette colonne suivit les quais de la rive droite du Rhône et passa le pont de la Guillotière ; il n'y eut aucune agitation, aucun bruit pendant son long trajet : silencieux et calmes, les passants regardaient »⁶⁴.

La scène est poignante. Les autorités ont voulu que le spectacle des prisonniers servît d'exemple. Il n'y a « aucune agitation », se félicite Monfalcon : mais comment pourrait-il en être autrement ? Il n'y a pas non plus de cris hostiles, alors que la foule est souvent impitoyable envers les vaincus.

Le témoignage du poète Victor de Laprade, alors maître de conférences à la Faculté des Lettres, nous indique que, parfois, il y eut, même parmi les forces de l'ordre, de la compassion pour les prisonniers. Laprade faisait partie, en effet, à Lyon, de la Société des Amis de l'Ordre qui regroupait des conservateurs. Le général Gémeau avait voulu associer au maintien de l'ordre les membres de ce club conservateur. Ils furent utilisés pour aider les soldats à conduire les prisonniers au fort de la Vitriolerie. Le poète raconta plus tard, avec émotion, que l'un des prisonniers, âgé, lui avait dit à voix basse : « Citoyen, est-ce qu'on va nous fusiller ? » et qu'il l'avait rassuré de son mieux⁶⁵...

Il fallait aussi juger les insurgés. La proclamation de l'état de siège permit de les déférer devant les conseils de guerre.

Sociologie d'une insurrection

Les autorités politiques et judiciaires firent d'abord compter et identifier tous ces prisonniers. Sur un énorme registre fut établi un répertoire des insurgés arrêtés (Archives municipales de Lyon, I 4 36). La nécessité de gérer, au point de vue judiciaire et pénitentiaire cette énorme masse de gens et les habitudes paperassières de l'administration expliquent cette démarche.

⁶⁴ Monfalcon (J.B.) : *Annales de la ville de Lyon ou histoire de notre temps*, 1849, Lyon, Mougins-Rusand, 1850.

⁶⁵ Biré (Edmond) : *Victor de Laprade*, 3^e partie dans le *Correspondant*, 1884, p. 429 et Latta (Claude) : *L'évolution politique de Victor de Laprade*, Bulletin de la Diana, Tome XLVIII, n° 8, 1984, p. 193-218.

Ce document a déjà été largement utilisé dans notre récit. Il nous permet aussi de mieux comprendre cette insurrection en nous penchant vers la masse des vaincus. Celle-ci est suffisamment importante, au point de vue statistique, pour nous permettre d'en tirer des conclusions⁶⁶ et de les comparer avec des études similaires faites pour d'autres mouvements insurrectionnels du XIXe siècle⁶⁷.

Une insurrection ouvrière et républicaine

Sur 1355 insurgés arrêtés, nous connaissons la profession de 1176 personnes. 861 sont des ouvriers et des artisans, soit 73,2 %. Ce n'est pas une surprise. Ce sont les ouvriers lyonnais qui ont fourni les gros bataillons de l'insurrection.

Les tisseurs et les membres des métiers de la Fabrique représentent plus de la moitié de ces ouvriers. Les tisseurs sont 373 (31,7 %). A leurs côtés, on trouve représentés tous les métiers de la Fabrique : des lanceurs (15), jeunes garçons qui relancent la navette ; des veloutiers (20), des teinturiers (18), des ouvriers en soie (11), des liseurs de dessins et des imprimeurs sur étoffes.

Les ouvriers des autres secteurs sont 354 (30 %). On retrouve l'extraordinaire variété des métiers de la grande ville. Parmi ceux qui sont le plus représentés, on trouve des plâtriers, des tailleurs de pierre et des maçons, des serruriers, des menuisiers et des charpentiers et, comme toujours, des cordonniers.

Les métiers non qualifiés représentent 8,1 % du total (manœuvres, crocheteurs, journaliers, domestiques). Le présence de 40 cultivateurs et vigneron nous rappelle que la Croix-Rousse est encore une zone rurale. Il y a aussi 37 cabaretiers et cafetiers : les cabarets des quartiers insurgés ont été fermés par l'autorité militaire : ils avaient été au centre de l'insurrection.

Si l'on reprend le pourcentage global des ouvriers et artisans (73,2 %), on constate qu'il est un peu inférieur à ceux qui sont observés lors des insurrections parisiennes de juin 1848 (87,8 %) et de 1839 (87,3 %) ou lors de l'insurrection lyonnaise de 1834 (92 %). C'est que Juin 1849 est aussi une insurrection républicaine, très politique. Les républicains qui ont rallié l'insurrection appartiennent à la bourgeoisie (5,35 %). La jonction tentée avec les soldats (28 ont été arrêtés) et les élèves vétérinaires (18) modifie aussi les résultats.

Autre fait remarquable lié à la politisation de l'insurrection : peu de «marginiaux» ont participé à celle-ci. On a certes ramassé quelques vagabonds, rapidement libérés. Quatre anciens condamnés seulement ont été arrêtés (0,34 %) alors que le pourcentage est de 28 % pendant la Commune !

Seules 33 femmes ont été arrêtées (2,8 %) : 13 sont des cabaretières, 8 des ouvrières du textile. Certaines se sont battues : la benjamine, Marie Dumoulin (épouse Richard), ouvrière

⁶⁶ A partir du Registre des insurgés arrêtés en 1849, nous avons établi une fiche pour chacun des 1355 insurgés. Ces fiches ont été ensuite exploitées au point de vue statistique selon les types de renseignements donnés : âge, profession, lieu de naissance, adresse, décision de justice. D'autre part les renseignements et les témoignages transcrits sur le registre ont été utilisés pour le récit de l'insurrection et de sa répression.

⁶⁷ Tableaux comparatifs dans : Agulhon (Maurice) : *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. Archives, 1975, tableau p ; 35. Latta (Claude) : *Lyon, 1834. Les victimes de la répression de la seconde révolte des canuts* dans Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle : *Répression et prison politique en France au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1990, tableau p. 43. Latta (Claude) : *L'insurrection de 1839* dans Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle : *Blanqui et les blanquistes*, Paris, CDU-SEDES, 1986, tableau, p ; 78.

en soie de 22 ans⁶⁸ est à la barricade de Saint-Polycarpe. Cependant, toutes, sauf une, sont relâchées.

Toutes les générations

L'âge moyen des insurgés arrêtés est de 32 ans : c'est relativement élevé par rapport à d'autres exemples connus (27 ans pour l'insurrection parisienne de 1839). Toutes les classes d'âge sont représentées.

Certes, ce sont les générations les plus jeunes qui sont majoritaires mais cela correspond à la composition de la population d'une grande ville ouvrière et à l'ardeur naturelle de jeunes hommes aptes à se battre. 34 % ont entre 21 et 30 ans ; 26 % entre 31 et 40 ans, 15 % entre 41 et 50 ans. Encore 6 % ont entre 51 et 60 ans. Le « doyen », Jean Mayon, 71 ans, est jardinier à la Croix-Rousse. Maximilien Verissel, chapelier de 67 ans, a « battu le tambour pour exciter au désordre »⁶⁹. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, on retrouve les enfants, éternels Gavroches des révolutions ouvrières du XIXe siècle : 28 insurgés ont entre 8 et 15 ans. La plupart sont des lanceurs ou des tisseurs : gamins mis très tôt au travail. Le plus jeune, Joanny Azemard, tisseur, a 8 ans !

Ces enfants ont participé aux combats : François Marcoux, 13 ans, « a tiré sur les soldats et en a tué trois »⁷⁰ - l'accusation, cependant, ne sera pas reprise. Un insurgé a été arrêté rue du Chapeau Rouge « parce qu'un gamin venait de tirer un coup de pistolet, ce qui avait exaspéré la troupe »⁷¹. Un autre insurgé est arrêté dans une allée (un couloir d'immeuble) : « il avait près de lui un gamin qui avait pris un paquet de cartouches dans la giberne d'un soldat »⁷².

De tous les quartiers

Dans 83 % des cas nous connaissons l'adresse précise des insurgés arrêtés. La commune de la Croix-Rousse fournit 32,5 % des insurgés : tisseurs descendus de leurs « maisons de canuts » et de leurs ateliers. 18 % habitent le 1^{er} arrondissement de Lyon : les « pentes » de la Croix-Rousse et les abords de la place des Terreaux. Au total la moitié des insurgés viennent donc de la Croix-Rousse.

Mais tous les quartiers de Lyon sont représentés : la « presque île » a 13,5 % des insurgés, la rive droite de la Saône, 6,4 %. La Guillotière, fief traditionnel des républicains, avec ses artisans ébénistes de la grande rue, a 10,9 % des insurgés ; il y en a aussi aux Brotteaux et à Vaise. Ils sont montés à la Croix-Rousse pour se battre parce que c'était la consigne ou qu'ils avaient renoncé à étendre l'insurrection à leur propre quartier. Ce sont eux qui ont évidemment le plus de mal à se justifier vis-à-vis de l'officier ou de l'agent de police qui les interroge : ils étaient venus à la Croix-Rousse « par curiosité », « pour voir ce qui se passait » (ces expressions sont répétées des dizaines de fois) ou sous divers prétextes familiaux ou professionnels.

L'insurrection ne fut donc pas seulement celle de la Croix-Rousse mais aussi celle de tous les quartiers de Lyon. Il faut aussi rappeler les 160 insurgés issus d'autres communes que celles de l'agglomération.

⁶⁸ A.M.L., I/4/36, renseignements sur Marie Dumoulin.

⁶⁹ Ibid., renseignements sur Maximilien Verissel.

⁷⁰ Ibid., renseignements sur François Marcoux.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid. renseignements sur Mathieu Vial, tisseur, insurgé arrêté.

**Une chanson d'Alexis Champagne, l'un des insurgés arrêtés
A Lyon en juin 1849
(extraits)**

Certaines parties sont chantées, d'autres récitées

Le Montagnard

par le citoyen Alexis Champagne

Refrain :

Au feu ! simple Montagnard
Je vais au feu sans retard
Au feu ! au feu !
Je suis un brave montagnard

Une strophe :

Tremblez tyrans, fléau du genre humain,
Chez vous la liberté s'avance
Au champ d'honneur proclamons, fer en main,
Du monde entier la délivrance
Chapeau bas despotes du Nord
La France a repris son essor

Texte récité :

Voyez vous ces phalanges de patriotes qui franchissent le sommet des monts (*ici l'orchestre joue piano la Marseillaise*) entendez vous l'hymne de la délivrance des peuples. Ces échos prophétiques font chorus des quatre coins du monde. O merveilleux destin qui m'a fait naître pour assister à la grande lutte qui doit avoir lieu entre nous autres faibles citoyens et les demi-dieux du despotisme, lutte qui doit prouver enfin que l'homme est homme, que nulle autre loi que celle de la raison n'a droit d'enfreindre sa volonté, qu'il ne peut désormais vivre en harmonie qu'avec la liberté !

Refrain :

Au feu, simple Montagnard !
Etc

Origines des insurgés

Nous connaissons les lieux de naissance des insurgés arrêtés. 30 % seulement sont nés à Lyon ou dans les communes de l'agglomération. 32 % viennent de 9 départements voisins ou proches : l'Ain, l'Isère et la Loire fournissent la majorité d'entre eux ; 169 insurgés (14,8 %) sont originaires de 57 autres départements, ce qui témoigne de l'étendue de la zone de recrutement de la population ouvrière lyonnaise : ces nouveaux venus, jetés dans la ville industrielle dévoreuse d'hommes, ont un statut social et familial souvent plus précaire qui les rend plus sensibles aux mots d'ordre de la révolte.

Quant aux étrangers, ils sont 101 (8,8 %) : Italiens et Savoyards mais aussi Hollandais, Polonais, Allemands. C'est l'internationalisme ouvrier vécu sur les barricades avant d'être théorisé.

Paroles d'insurgés

Les procès-verbaux d'arrestations nous font entendre la parole des insurgés : lorsque des « cris séditeux » ont été poussés, ils sont retranscrits dans toute leur authenticité et leur violence.

- « Aux armes ! » C'est le cri, mille fois répété, des débuts de l'insurrection : « Aux armes ! On égorge nos frères » (Ennemond Madras, tisseur). « La Montagne est réunie en Convention ! Aux armes ! » (J.F. Eynard, peintre en bâtiment).

Il faut soutenir les hommes de la Croix-Rousse : « Hardi ! Hardi ! montons à la Croix-Rousse » (Joseph Julien, tisseur, arrêté sur le pont Morand).

- On dénonce le gouvernement du parti de l'Ordre : « Nous sommes sous un gouvernement de canailles qu'il faut renverser. La constitution est violée. Il faut pendre ce brigand de Tourangin [le préfet], le foutre dans une cage de fer et le traîner jusqu'à [la prison de] Roanne » (Claude Chavent, typographe).

- La République elle-même est mise en cause puisqu'elle fait tirer sur les ouvriers : « A bas la République, vive Raspail ! » (Tony Roche, brosseur). « Sont-ils bien républicains ceux qui tirent sur nous ? » (Jean-Marie Rey, tisseur).

- « Vive la ligne ! » crie Jean Arrestay sur les marches de l'hôtel de ville alors qu'il espère un ralliement des soldats à l'insurrection. « Je suis avec vous, je ne suis plus soldat » (Jean Dubory, du 6^e de ligne, lorsqu'il se rallie aux insurgés). Etienne Dumas, menuisier, insulte un caporal du 6^e de ligne qui est resté fidèle à la discipline : « Vous êtes des lâches ! vous nous aviez promis vos armes, vous nous avez trahis ! »

Ces paroles d'insurgés sont souvent d'une grande violence. Les insultes fusent, visant souvent le général Gémeau. Plusieurs insurgés promettent la guillotine à leurs adversaires ou aux « mouchards ».

Enfin, dans les combats, les cris de vengeance éclatent. A la Croix-Rousse, Gabriel Place et Jean-Marie Monteiller portent un de leurs camarades qui vient d'être tué et font s'écarter la foule : « Place au mort ! place à la victime ! Vengeance ! Vengeance ! »

Ce sont là des paroles fragmentaires et discontinues, notées parce qu'elles sont retenues à charge pour les prévenus, mais elles sont incontestablement chargées d'émotion et de vérité.

L'insurrection de juin 1849 à Lyon
Barricades et insurgés

CTION

SECTION
n 1849.

LYON, le

Poncet - fugitif

État des pièces à conviction

*Un ruban, bleu, rouge et noir
attaché par un cordon de soie à un
de tôle noir.
(Carbonaro)
à Lyon le
1849
Greffier de l'Instruction*



A Simonin

Un ruban de carbonaro saisi chez l'insurgé Poncet
(A.D. du Rhône)

Dans les thèmes qu'évoquent ces paroles d'insurgés faisons une place spéciale à la cause de la liberté italienne : en effet, celle-ci est aussi présente dans l'insurrection dont elle est, d'ailleurs, l'une des causes :

- Lorsque l'insurrection se déclenche, des cris de « Vive la république romaine ! » éclatent dans la foule ; les insurgés dénoncent la « violation de la Constitution » que constitue l'expédition romaine qui est un « attentat » contre la liberté de l'Italie.

- La participation aux combats de quelques dizaines d'ouvriers piémontais et savoyards est caractéristique : ils savent qu'ils se battent aussi pour leur patrie d'origine.

- Les textes de chansons qui ont été saisis sur les insurgés⁷³ évoquent le « printemps des peuples » et l'intervention nécessaire des insurgés « au delà des monts », c'est-à-dire au delà des Alpes : le *Montagnard* d'Alexis Champagne, un chansonnier arrêté parmi les insurgés est reproduit en face de notre texte.

- Enfin, les *Carbonari*, membres de l'une des sociétés secrètes lyonnaises et qui se réclament de la tradition de la Charbonnerie franco-italienne, portent l'insigne traditionnel noir, rouge et bleu de cette organisation. L'un de ces rubans, saisi chez l'insurgé Poncet, « fugitif », est annexé à son dossier. Il est aux couleurs de la Charbonnerie : noir, rouge et bleu : « noir comme le charbon, rouge comme la braise, bleu comme la fumée »⁷⁴. Le dossier d'accusation fait grand cas de cette « pièce à conviction »⁷⁵...

Le tri des prisonniers

Il était difficile de juger plus d'un millier d'insurgés, surtout si l'on voulait faire vite. Aussi entre le 15 juin et le 17 juillet a-t-on libéré beaucoup de monde. 669 insurgés (59 %) ont été libérés ou mis en liberté provisoire par décision de justice « après renseignements » ou « après instruction »⁷⁶.

Pour 407 d'entre eux, il y a eu successivement établissement d'un procès-verbal, qui constatait les faits, mise à l'instruction, sur commission judiciaire ou militaire, et poursuites. Un peu plus d'un tiers des insurgés arrêtés fut donc maintenu en prison, en attendant que les inculpés soient déférés devant un tribunal ou bénéficient d'un non-lieu.

Au total, le tri fut fait dans le sens de l'indulgence. Les mises en liberté furent nombreuses. D'une part, on jugeait qu'il serait peu habile, au point de vue politique, de faire durer trop longtemps les procès ; d'autre part, on estimait que, pour beaucoup, le passage, même bref, en prison avait eu un caractère suffisamment intimidant.

Le 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire

L'instruction fut rapidement menée par les juges d'instruction Mercier et Fayard. Le juge Mercier joua un rôle considérable en établissant, à partir des interrogatoires, d'importantes notes de synthèse. Les dossiers d'instruction constituent une mine de renseignements.

⁷³ A.D.R., série R, *Dossiers...*, doc. cit. : dossier d'Alexis Champagne, chansonnier et insurgé arrêté.

⁷⁴ L'interprétation des couleurs m'a été donnée, lors du colloque de Montpellier consacré à 1848 (Université Paul-Valéry, septembre 1998), par mon collègue Pierre Merlin, de Lons-le-Saunier : qu'il trouve ici mes remerciements.

⁷⁵ A.D.R., série R, *Dossiers...*, doc. cit., dossier de l'inculpé Poncet, jugé par contumace.

⁷⁶ A.M.L., I/4/36

MAISON DE JUSTICE MILITAIRE.

L'AN mil huit cent *Quarante neuf* le *Vingt* *Juillet*
heure *De 11* minute du *matin*

Nous, Concierge de la Maison de justice militaire, assisté du
~~Citoyen~~ ~~notre Greffier~~, avons mandé à notre greffe
le nommé *Aubert Pierre Sergent du 17 Rég*

détenu, condamné le *19* *Juillet* *1849* du présent mois,
par le *2^e* conseil de guerre permanent de la *6^e* division, à la peine
de *Mort*
en réparation du *Délit* *Abandon de son poste & trahison*

et l'avons interpellé de nous déclarer s'il entend ou non se pourvoir en
révision contre le jugement de condamnation ci-dessus mentionné, dont
lecture lui a été faite, conformément à la loi, ledit jour *19* *Juillet*
1849 à *6* heure *"* minute
du *soir*, ainsi que cela résulte de l'avis à nous donné par M. le
Commissaire du Gouvernement dudit conseil de guerre.

Ledit *Aubert* nous ayant déclaré qu'il *entend se*
pourvoir en révision
contre ledit jugement, nous avons dressé le présent procès-verbal, que
nous avons signé ~~notre Greffier~~.

Fait au greffe de la Maison de justice militaire, les jour, mois, heure
et an que dessus.

Avec le présent pouvoir
au greffe du 2^e conseil de
guerre le 20 juillet 1849
à Lyon le 20 juillet 1849 à six heures du
matin



Maurice

NOTA. Ce procès-verbal est toujours individuel
lors même que le jugement est collectif.

**Le sergent Aubert, sous-officier mutiné, est condamné à mort
(A.D. du Rhône)**

Le 2^e conseil de guerre de la 6^e division militaire siégea entre le 2 août 1849 et le 2 mai 1850. Il tenait ses séances au Petit-Collège⁷⁷, situé dans le quartier Saint-Jean et fut présidé par le colonel Ulrich, commandant du 3^e Léger. Devant ce tribunal passèrent 130 personnes au moins. Le procès des chefs présumés de l'insurrection et des principaux inculpés eut lieu à la fin de novembre 1849 et rassembla 33 prévenus. C'est à cette occasion que l'on aborda les problèmes politiques : l'attitude des journaux républicains, la « fausse dépêche », l'attitude du préfet.

- 34 prévenus furent jugés par contumace. Les « fugitifs » - qui sont le plus souvent réfugiés en Suisse⁷⁸ - sont durement frappés. 24 condamnations à la déportation, ce qui équivalait à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Pierre Kostou, un ouvrier en soie qui s'était battu à la Croix-Rousse, fut condamné à mort par contumace.

- 96 inculpés détenus passèrent réellement devant le conseil de guerre : 24 furent acquittés, souvent au bénéfice du doute. Me Morellet, député du Rhône, et Me Gent obtinrent l'acquittement inattendu de 13 de leurs clients dans le procès, très politique, des chefs de l'insurrection. 53 inculpés furent condamnés à des peines de un à cinq ans de prison. Il y eut deux peines de 10 ans de détention et deux de 15 ans pour des hommes ayant participé aux combats. Les plus durement frappés furent un tisseur de la Croix-Rousse, Jean Sapali, combattant des barricades, condamné à la déportation et le sergent Pierre Aubert, du 17^e Léger, « coupable d'avoir abandonné son poste et d'être passé à l'ennemi (sic) »⁷⁹, condamné à mort : mais il fut gracié par le prince-président et sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. On a d'ailleurs l'impression que ce sont là deux « exemples », faits un peu au hasard.

- Six autres soldats du 17^e Léger avaient été condamnés à mort pour « refus d'obéissance et complot » : mais le verdict fut cassé pour vice de procédure par le conseil de révision (un autre conseil de guerre, faisant office de tribunal de cassation). Ils furent renvoyés devant un conseil de guerre siégeant à Besançon et, le temps ayant passé, ils ne furent finalement condamnés qu'à 5 ans de détention. Dans les périodes de troubles politiques, il vaut mieux être jugé le plus tard possible.

- Les élèves de l'École vétérinaire furent relativement épargnés. De nombreuses lettres d'intervention en leur faveur avaient été reçues par le conseil de guerre. L'élève Pierre Lhomme, qui était l'un des plus compromis, eut un mois de prison. Mais l'élève Henry Crouzier qui était en fuite fut condamné à la déportation et on le retrouve, plus tard, exilé politique en Angleterre.

- Enfin, parmi les chefs de l'insurrection, il y eut les 13 acquittements déjà cités ; les contumax furent, eux, tous condamnés à la déportation : parmi eux, Déchaut, Juif, Burel, Grinand, Dubreuil. Ils étaient réfugiés en Suisse avec 150 de leurs compagnons qui avaient réussi à passer clandestinement la frontière. Emile Faurès et Jules Peyssard, du Peuple Souverain, et Auguste Ribal, qui étaient dans le box des accusés, eurent chacun 5 ans de détention.

⁷⁷ Le petit collège des jésuites, fondé au XVII^e siècle, est aujourd'hui la mairie du 5^e arrondissement de Lyon. Il se trouve sur la place qui porte son nom, à proximité de la rue du bœuf, dans le « vieux Lyon ».

⁷⁸ Il y eut en Suisse au moins 150 exilés.

⁷⁹ A.D.R. série R, dossiers cit., dossier Pierre Aubert.

11 Le M^r A. (1790), Jean, 'Marguallier', accusé d'avoir donné la
cible pour le 11^e juin 1849, à la guillotine, fait partie d'une
bande poursuivant le rassemblement des insurgés par le port d'un
drapeau rouge devant le siège du ralliement et battant la générale
est-il coupable?
oui. non
IIIIIIII O

12 Le M^r Gautheron, Pierre, accusé du même crime, est-il coupable?
oui non
I IIIIIII

13 Le M^r Barbérot, Jean Baptiste, accusé du même crime, est-il coupable?
oui non
IIIIIIII O

14 Le M^r Guetard,
est-il coupable?
oui non
IIIIIIII O

Le M^r Veillas, Louis,
est-il coupable?
oui non
IIIIIIII O

Art. 9 et 11 de la loi du 24 mai 1834 in
204 et 205 de la 2^e partie - N°3 du code pénal - page 177.

365 Du code d'instruction criminelle 1^{er}
partie page 171

Angon - IIIIIII
Pombert - IIIIIII O

Un document émouvant :

Les délibérations du conseil de guerre.
Les membres du tribunal répondent aux questions posées
et on fait le compte de leurs réponses
(A.D. du Rhône)

Au total, la répression judiciaire avait été à la fois modérée et sélective : des acquittements assez nombreux ; l'indulgence pour les journalistes et les élèves de l'Ecole vétérinaire ; des peines de prison pour ceux qui avaient participé, d'une façon qui avait pu être prouvée, aux combats de rues. Dans quelques cas, on fit des exemples mais la peine de mort ne fut finalement pas appliquée. La déportation s'appliquait aux contumax mais, repris, ils devaient être jugés à nouveau.

Les révolutionnaires réduits à l'impuissance

Des trois journaux républicains qui avaient été suspendus, seul le Censeur réussit à reparaître. Les libertés d'association et de réunion étaient, elles aussi, supprimées. Les arrestations massives avaient effrayé. L'affaire de la « fausse dépêche », une fois révélée, ouvrit l'ère du soupçon parmi les révolutionnaires vaincus.

Le général de Castellane, nommé en remplacement du général Gémeau, jugé trop peu énergique (!), fit régner l'ordre dans la ville. Les révolutionnaires étaient désarmés. Certes, en remplacement de Sébastien Commissaire, déchu de son mandat pour avoir participé au mouvement de juin 1849 à Paris, ils pouvaient encore faire élire Jules Favre. Mais lorsque la nouvelle du coup d'état du 2 décembre 1851 parvint à Lyon, on mesura l'impuissance des révolutionnaires lyonnais : 400 à 500 hommes se réunirent dans le quartier de la Grenette puis se dispersèrent sur l'ordre de leurs chefs⁸⁰.

⁸⁰ Dutacq, art. cit., et Kleinclausz, op. cit.

Pour conclure :

La « troisième révolte des canuts » :

la liberté ne se divise pas...

Une insurrection politique

En juin 1848, la « révolte de la misère » que la crise avait provoquée à Paris, n'éclata pas à Lyon. En 1849, les affaires avaient repris et l'insurrection du 15 juin n'est donc pas, d'abord, une révolte sociale même si le sort matériel des ouvriers lyonnais est un élément capital de leur prise de conscience politique. Juin 1849 est une insurrection politique : l'exercice du pouvoir par le parti de l'Ordre, les provocations de Bugeaud, l'expédition romaine poussent les démocrates lyonnais à prendre les armes. Ils sont puissants et organisés, groupés dans leurs clubs et leurs associations, solides dans leur bastion historique de la Croix-Rousse. Ils s'appuient sur une presse déterminée et agressive. En outre, la Montagne vient dans le Rhône de gagner triomphalement les élections législatives. Les Lyonnais croient aussi pouvoir compter sur l'appui de la troupe et de la « jeunesse des écoles ». Le ralliement de quelques dizaines de soldats et des élèves de l'Ecole vétérinaire est d'abord un signe encourageant - mais insuffisant car il ne s'étend pas.

La fausse dépêche du 14 juin qui croyait, à tort, anticiper sur les nouvelles de Paris provoque inconsidérément la prise d'armes. L'insurrection est celle des ouvriers et des républicains de Lyon - de tous les quartiers et de toutes les générations ; elle tente même d'être celle de sa région. Mais l'insurrection de Lyon est isolée en France ; les combattants de la Croix-Rousse sont eux-mêmes isolés sur le « plateau » lorsqu'il faut se battre et leurs positions, facilement cernées, se révèlent finalement vulnérables. Le romantisme révolutionnaire et le courage des combattants ne suppléent pas au manque de lucidité et à la division de ceux qui ont déclenché le mouvement.

Insurrection politique : On s'est battu pour la « cause sacrée » de la « liberté de l'Italie » ce qui marque la progression de la conscience politique dans le peuple. Il est, en effet, habituellement, difficile de faire descendre des hommes dans la rue pour défendre la liberté d'un autre peuple. Mais le mouvement connut un grave échec et donna prétexte à une répression dont les hommes d'ordre n'attendaient que l'occasion.

Les forces politiques et sociales qui, à Lyon, avaient été préservées en juin 1848 et qui s'étaient renforcées ensuite, ont été écrasées en juin 1849. Elles ont cruellement manqué en décembre 1851 alors que le Sud-Est de la France se soulevait contre le coup d'état et que Lyon aurait pu être la capitale de la résistance au président parjure. L'insurrection lyonnaise - la « troisième révolte des canuts » - met cependant en évidence le degré de conscience politique auquel étaient parvenus les ouvriers de la Croix-Rousse qui avaient manifesté un sens aigu de la solidarité et qui avaient compris que la liberté ne se divise pas.

Le général et le sergent

Le 15 juin 1849, le général Magnan avait commandé la charge des soldats contre la Croix-Rousse. Le 2 décembre 1851, il commande l'armée de Paris et apporte son concours efficace au coup d'état. Louis-Napoléon Bonaparte le récompense en le faisant maréchal de France, le jour où lui-même devient l'empereur Napoléon III⁸¹.

Le sergent Pierre Aubert, du 17^e Léger, fils d'un menuisier de Montbrison, était l'un des soldats gagnés à la cause de la République. Parce que celle-ci est menacée, il passe du côté des insurgés et se bat à la Croix-Rousse. Il est condamné à mort puis, gracié. Sa peine est commuée (travaux forcés à perpétuité) et il est envoyé au bagne. Il meurt à Cayenne le 11 mars 1855⁸². Entre temps, le maréchal Magnan est devenu sénateur et Grand-Croix de la Légion d'Honneur. En 1855, à Paris, c'est l'année de l'exposition universelle et la « Fête impériale » bat son plein...

⁸¹ Article *Magnan* dans Brun (Christophe), Jauffret (Eric), Millet-Bex (Cosette) et Reveilliez (Jean) : *Dictionnaire des Maréchaux de France du Moyen Age à nos jours*, Paris, Perrin, 1988, p. 283-284.

⁸² Etat-civil de Montbrison (Loire), 1855, transcription de l'acte de décès de Pierre Aubert (11 juillet 1855), enregistré à Cayenne (Guyane).

Annexe :

Les insurgés de juin 1849 à Lyon :

composition socioprofessionnelle

(Source : 1176 professions connues, Archives Municipales de Lyon, I 4 36)

	Nombre	Pourcentage
Ouvriers des métiers la «Fabrique»et du textile :		
- Tisseurs	373	
- Ouvriers en soie	11	
- Lanceurs	15	
- Teinturiers	18	
- Tullistes	8	
- Veloutiers	20	
- Tailleurs d'habits	18	
- Divers	44	
Total	507	43,11 %
Autres ouvriers et artisans		
indépendants :		
- Métiers du bâtiment	53	
- Métiers du fer	62	
- Bois et ameublement	85	
- Cuir et chaussures	57	
- Imprimerie et reliure	12	
- Métiers d'art	15	
- Alimentation	37	
- Métiers du transport	19	
- Métiers divers	14	
Total	354	30,11 %
Métiers non qualifiés		
- Manœuvres et journaliers	60	
- Concierges et gens de maison	16	
- Employés et commis	20	
Total	96	8,16 %

Les insurgés de juin 1849 à Lyon (suite)

Cultivateurs, jardiniers et vigneron	40	3,41 %
---	----	--------

Cabaretiers	37	3,14 %
-------------	----	--------

Conditions bourgeoises

- Propriétaires et prof. libérales	20	
------------------------------------	----	--

- Boutiquiers, commis-voyageurs	19	
---------------------------------	----	--

- Instituteurs et professeurs	6	
-------------------------------	---	--

- Etudiants (Ecole vétérinaires)	18	
----------------------------------	----	--

Total	63	5,35 %
-------	----	--------

Divers

- Marginaux (« sans état », artistes, métiers des rues)	51	4,33 %
--	----	--------

- Soldats passés à l'insurrection	28	2,38 %
-----------------------------------	----	--------

Total général	1176	99,98 %
----------------------	-------------	----------------

Ce cahier est un supplément à Village de Forez, n° 75-76 d'octobre 1998.

Village de Forez, Centre social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Claude Latta.

Dépôt légal : 4^e trimestre 1998.

Impression : centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.